Bulletin Municipal
Montigné-lès-Rairies

SEPTEMBRE 2024 N° 39

LIGNES MONTAINES

mairie@montignelesrairies49.fr

Bulletin trimestriel. Directeur de publication : M. le Maire. Réalisation : commission communication. Distribution : conseil municipal. Dépôt légal : à parution. Imprimé par la mairie en 200 exemplaires.

Mot du maire :

Des élections législatives inutiles

Au mois de juin 2024, je terminais le mot du Maire en vous donnant rendez-vous pour de nouvelles élections législatives à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale décidée par Monsieur MACRON le 09 juin 2024.
Le résultat du scrutin des 30 juin et 07 juillet 2024 plaçant le parti du gouvernement Attal en troisième position obligera ce dernier à démissionner le 16 juillet 2024.

Dans un déni de démocratie M. MACRON a proclamé les partis politiques arrivés en troisième et quatrième positions vainqueurs des législatives rendant ces élections INUTILES.

Malgré les deux sérieux avertissements envoyés par les électeurs au regard des résultats des élections européennes et législatives, M MACRON, croit maîtriser la situation et joue avec la patience des Français. Le bilan financier de cette petite fantaisie Présidentielle est lourd, plus de 28 millions d'euros pour la dissolution et un minimum de 170 millions d'euros pour l'organisation de nouvelles élections législatives.

Une agitation plutôt malsaine s'est propagée dans notre commune durant l'été.
Par deux fois, fin mai et le 12 juillet 2024, le restaurant l'Ami Gourmand fut la cible d'affichages délétères.
L'auteure du second méfait a été démasquée. Je plaisantais, dira-t-elle pour sa défense.
Quant à l'instigateur de cette cabale et responsable du premier affichage, il devra bien se tenir car de nombreux soupçons pèsent sur lui.
Les dégradations commises sur des installations proches de la Mairie (la vitrine abritant les affiches de la bibliothèque et une des silhouettes confectionnées par les enfants de Montigné-lès-Rairies) sont l'œuvre de personnes stupides et pernicieuses. Souhaitons que ces deux délits ne soient pas liés.

Malgré la véhémente désapprobation des élus de Montigné-lès-Rairies, notre commune est la seule des 17 communes d'Anjou, Loir et Sarthe à ne plus bénéficier du passage du bus France Service Itinérants. La demande de reconnaissance de notre commune en état de catastrophe naturelle au titre de l'année 2023 a été rejetée. Nous n'avons toujours pas reçu de réponse formelle au recours gracieux adressé au ministre de l'Intérieur en 2023 à la suite de la non-reconnaissance en état de catastrophe naturelle concernant l'année 2022.

Du 20 septembre 2024 au 31 janvier 2025 vous pouvez déposer vos vieux téléphones portables à la Mairie dans le cadre du "recyclage challenge".

Bien chaleureusement ;

Gérard Chassoulier

Portrait :
Nathalie, notre agent technique qui contribue à entretenir nos locaux !

Née à Montigné-Lès-Rairies en 1968 sous Mr Bardou (ancien maire), puis ayant grandi aux 3 journaux, rue de l'église et au « vieux chemin » durant son enfance, Nathalie Petel adore son village et est fière de dire qu'elle a toujours vécu ici à Montigné !

Dynamisme ; rigueur ; disponibilité incarnent notre « Nat' locale ».
C'est d'une main de fer que Nathalie s'emploie presque quotidiennement à ranger, nettoyer et entretenir l'intérieur des bâtiments de notre commune. (Mairie, bibliothèque, salle de conseil, salle des fêtes puis l'église).

De plus Nathalie prend du plaisir à préparer la décoration des tables lors des différents événements organisés par la commune (vœux du maire, repas des ainés, vins d'honneur).

La commune reconnait et respecte son travail, nous sommes très heureux de la compter parmi nous.

Un grand merci à elle !

AGENDA et INFOS UTILES

A Noter dans vos Agendas :

Spectacle de Magie : Le vendredi 13 décembre à 20h00 votre commune fait intervenir un couple de magiciens dans votre salle des fêtes. (FLYER distribué début décembre dans les boites aux lettres).

Venez nombreux !

Repas à thème : L'ami gourmand propose une soirée « repas de Noël » le [illegible] 14 décembre 2024. SAMEDI
(Réservations au : 06.02.52.00.48.

Le conseil municipal s'est réuni le 30 septembre 2024. Le procès-verbal est consultable en Mairie, puis à partir de notre site https://montignelesrairies49.fr

Informations sur la chasse et les battues à Montigné Lès Rairies :

Deux sociétés de chasse sont présentes sur notre commune :

- « La Plaine » dont le président est Mr Bernard Taudon.
- « Les Touches » dont le président est Mr Gaétan Lair.

En dehors de la période d'ouverture de la chasse, des battues administratives peuvent aussi perturber un peu le calme de notre village. Ces battues sont soumises à une autorisation de la préfecture et sont absolument nécessaires pour limiter l'activité d'espèces nuisibles.

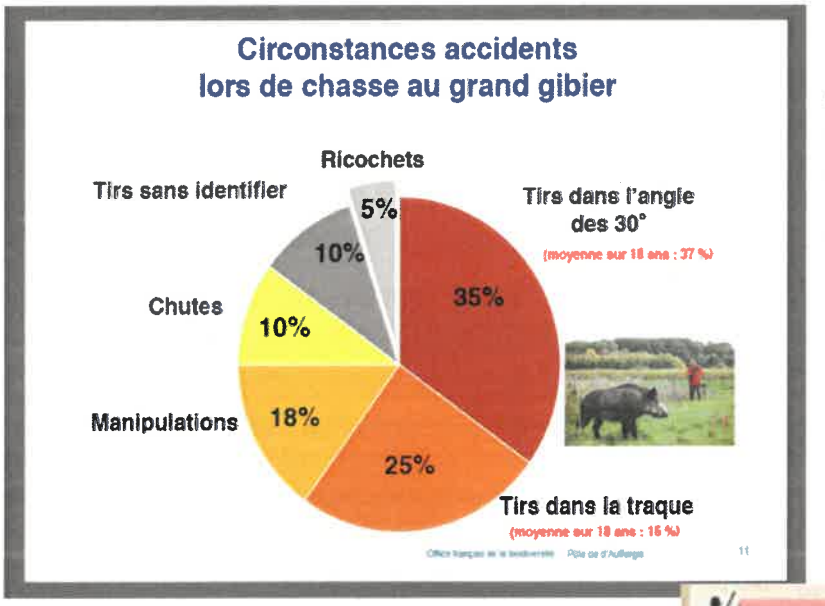

Bien sûr le déroulement des battues est également cadré par des consignes de sécurité très précises qui sont rappelées aux participants avant chaque battue.

Entre autres la consigne concernant les angles de tirs autorisés en fonction des éléments présents dans la zone de chasse (route, véhicule, bâtiment, personnes présentes à proximité...)

Il n'existe pas de planning établi à l'avance pour les battues administratives et l'information n'arrive souvent en mairie que 1 à 2 jours avant qu'elles n'aient lieu.

Cependant les demandeurs et organisateurs des battues sont invités à **prévenir les riverains situés à proximité** afin qu'ils ne soient pas surpris d'entendre des coups de feu ou de voir des chasseurs à proximité de leur propriété.

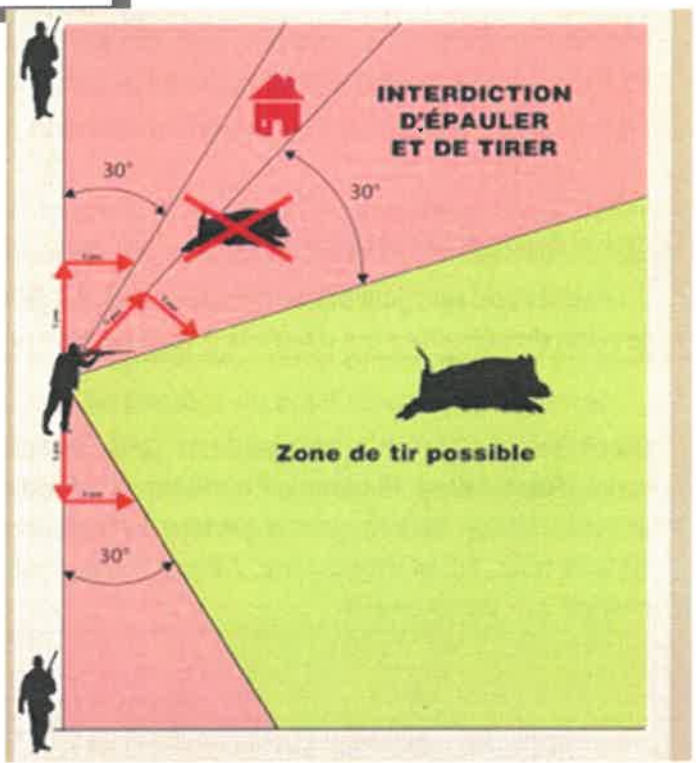

Le saviez-vous ? Charlemagne n'a pas inventé l'école !

Ça y est, c'est la rentrée !

Le moment idéal pour chanter à cœur joie *"Qui a eu cette idée folle, Un jour d'inventer l'école, C'est ce sacré Charlemagne, sacré Charlemagne"*. Ce titre chanté par France Gall est pourtant loin d'être correct :

Eh bien non, Charlemagne n'a pas inventé l'école, disons plutôt qu'il a largement contribué à son développement.

Mais alors qui a inventé l'école ?

Il n'a pas fallu attendre Charlemagne pour constater la transmission du savoir dans les sociétés. Cette préoccupation serait intervenue au moment de **l'apparition de l'écriture, au IVe millénaire avant notre ère.**

L'Égypte ancienne, la Grèce antique puis les hautes sociétés romaines sans oublier les Aztèques s'étaient déjà organisées pour éduquer, à leur manière, leurs jeunes générations. **Le mot "école" vient d'ailleurs du grec ancien "skholê" qui désignait "l'arrêt du travail"**, le loisir. Cette perception a bien changé…

Alors, pourquoi dit-on que Charlemagne a inventé l'école ?

En 771, Charlemagne prend la tête d'un empire fait de plusieurs langues et d'un mélange entre christianisme et cultures païennes. Le peu de lieux d'apprentissage témoigne d'une faible préoccupation pour l'éducation. L'élite du pays est plus disposée à brandir une épée qu'à ouvrir un livre ! Charlemagne ne savait lui-même ni lire ni écrire, mais sa soif d'apprendre est à la base de cet attachement au savoir intellectuel. Dans l'idée d'unifier son royaume, il saisit rapidement la nécessité de diffuser la pratique scripturale autour de lui. **En 789, Charlemagne décide d'instituer une double école dans chaque cathédrale de son empire** : l'une s'adresse aux futurs moines ou aux futurs clercs, l'autre aux jeunes bien nés ainsi qu'à ceux de condition plus modeste mais méritants. Les prêtres y enseignent aux garçons la lecture, l'écriture, la grammaire, le calcul, et l'astronomie, ainsi que les fondements de la religion.

Qui a rendu l'école obligatoire en France ?

En France, de nos jours, l'instruction est obligatoire pour tous les enfants de 3 à 16 ans. C'est la succession de réformes qui a permis à tous les petits français d'avoir accès gratuitement à la connaissance.

C'est en 1882 que l'enseignement primaire est rendu obligatoire pour tous les enfants, grâce à la loi Jules Ferry. Pourtant, l'histoire de l'école ne peut pas se résumer à cette unique loi. Depuis c'est une succession de lois qui ont permis de faire évoluer l'école qui est devenue laïque, gratuite et accessible à tous, filles et garçons. Alors jeunes écoliers, collégiens, lycéens et étudiants, l'école c'est une chance et c'est super !!!

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Super réussite pour notre concours de pétanque 2024 !!!

Le 31 août 2024 a eu lieu le tournoi communal annuel de Pétanque.

Les **16 équipes** en lice, 32 participants, se sont affrontées sous un soleil de plomb, dans la joie et la bonne humeur. D 'autant plus que **chaque doublette est repartie avec un lot !**

C'est la doublette « La Team » qui a remporté le tournoi, écrasant leurs adversaires tour à tour, laissant les autres se battre pour la seconde place. Ils avaient bien choisi leur nom d'équipe, ils ont vraiment été super forts. Bravo à eux, et à l'année prochaine !!!

Randonnée du louis d'or 2024.

La randonnée du Louis d'Or 2024 s'est déroulée le 8 septembre sous le signe des Jeux Olympiques.

Cette treizième édition organisée par les bénévoles de l'association **SOS Montigné** était encore une belle réussite.

Malgré des prévisions météo peu favorables, une centaine de personnes se sont élancées sur les chemins de la forêt de Chambiers. Le circuit comportait deux boucles d'environ six kilomètres chacune.

Cependant, tout le monde s'est régalé en s'essayant à de multiples sports historiques, insolites ou paralympiques comme *le basket multi-balles, le tir à l'arc en bois, le croquet de notre enfance, le tir au but, le kayak sur pinède, le ski en tandem, le céci-parcours.*

Le demi-Louis d'Or a été gagné, pour la deuxième fois d'affilée, par la même équipe.

Ce sont la tête et les jambes d'un couple d'Ignémontains et leurs amis qui leur ont permis de remporter le louis d'or 2024, bravo à eux !

Merci aux organisateurs et aux bénévoles pour leur investissement !!!

1- La cotisation de votre Complémentaire Santé vous semble élevée ?

Suite à l'intervention de votre Mairie, et grâce à la démarche « d'assurances santé et dépendance pour votre commune », vous avez accès, à tarif avantageux, à deux couvertures optimales :

- une assurance santé simple et modulable qui s'adapte à toutes les situations.

- une assurance dépendance pour accompagner financièrement et humainement la perte d'autonomie.

Dans le domaine de la Santé, la Mairie souhaite maintenir votre pouvoir d'achat en facilitant votre accès à la Complémentaire Santé et au financement de la perte d'Autonomie :

1- La cotisation de votre Complémentaire Santé vous semble élevée ? La Mairie vous informe d'une proposition aux habitants de la commune d'une réduction spéciale sur le Contrat de Complémentaire Santé (jusqu'à - 20 %). Elle concerne les retraités, artisans, commerçants, agriculteurs, professions libérales, auto-entrepreneurs, employés communaux…

2 - Vous souhaitez rester vivre chez vous le plus longtemps possible même en cas de dépendance ? Aujourd'hui plus de 1,5 million de personnes sont en perte d'autonomie. Préparer son financement vous permet :

- de vivre le plus longtemps possible à domicile et de faciliter votre quotidien, ainsi que celui de vos proches par une rente garantie à vie :

- Pour vous et votre proche en cas de perte d'autonomie : un bilan d'adaptation du logement, un auxiliaire de vie, des conseils de professionnels de santé.

- Pour votre proche aidant, une aide personnalisée dans les démarches administratives, des conseils pratiques….

***Monsieur Bruno Schaeffer** est le référent pour ces démarches ; ses coordonnées sont disponibles à la Mairie et au **06 25 09 75 39**.*

JEUX POUR ENFANTS :

Énigme :

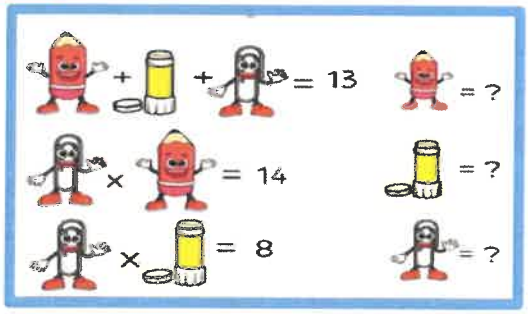

(Réponse : crayon =7, colle = 4, trombone

(Réponse : 9 moutons et 7 poules)

Défi de rentrée :

Boulangerie Les Délices de Fougeré de Marlène et Cédric Leroy 22 juillet 2024.

Après de longs mois de patience, et quelques travaux de rafraîchissement, la commune de Fougeré a eu le plaisir de pouvoir annoncer la réouverture de sa Boulangerie/Pâtisserie, ***« Les Délices de Fougeré »***.

Pour le plus grand bonheur de nos papilles, le 22 juillet 2024, Marlène et Cédric Leroy ont enfin pu rallumer les fours et ont la joie de nous vendre leurs productions aux horaires suivants :

Lundi : (7h-13h/16h -19h)

Mardi : (7h-13h/16h-19h)

Mercredi : Fermé

Jeudi : (7h-13h /16h -19h)

Vendredi : (7h-13/16h -19h)

Samedi : (7h-13h/16h-19h)

Dimanche : (7h-13h)

Tous les produits classiques seront proposés : croissants, pains au chocolat, pains classiques, pâtisseries, sandwichs, … et tout cela, fait Maison !

Pour que le commerce de proximité perdure, n'hésitez pas à venir nous rendre visite.

Bibliothèque

Les nouvelles de la Bibliothèque

Dès le 3 Septembre, l'équipe de la Bibliothèque est sur le pont pour vous accueillir. Nous aurons tout au long de l'année (Septembre – Juin) un fil conducteur :

LE VÉGÉTAL

Le planning de Septembre 2024 à Décembre 2024 :

- Du 2 au 30 Octobre :
  - Exposition « ***Comment pousse une plante*** »
- Le mercredi 2 octobre à 17h :
  - L'éveil sonore
- Le mercredi 6 Novembre :
  - Lancement d'une grainothèque avec des ateliers :
    - Conception de sachets, décoration et calligraphie
- Le samedi 7 décembre :
  - Rencontre avec Mr Chenon, Horticulteur. Il nous proposera des conseils sur la multiplication des plantes, le bouturage et la greffe.

Nous renouvelons nos matinées « Croc-jeux », une fois par mois, ouvertes à tout public, jeunes et adultes de toute la « Comcom Anjou, Loir et Sarthe » sans pour autant fermer la porte aux voisins.

Les dates des « Croc Jeux » :

Les dates intermédiaires

En dehors des matinées « Croc Jeux », vous pouvez venir jouer également aux dates ci-dessous :

- 25 Septembre 2024
- 23 Octobre 2024
- 27 Novembre 2024

Fermeture de la Bibliothèque

- La deuxième semaine des vacances de la tous-saint, soit du 28/10 au 03/11.
  Les vacances de Noël, soit du 23/12au 04/01

SYNDICAT POUR LA **RÉDUCTION** LE **RÉEMPLOI** ET LE **RECYCLAGE** DE DÉCHETS EN ANJOU

3R D'ANJOU

Réduire les emballages – épisode 4 : LES PRODUITS MÉNAGERS - LES EMBALLAGES PLASTIQUES

Le **plastique** est fabriqué à partir du **naphta, un liquide issu du raffinage du pétrole**, est chauffé à haute pression puis refroidi brutalement pour fragmenter les molécules d'hydrocarbures. Ces derniers sont ensuite polymérisés, c'est-à-dire liés les uns aux autres pour former des polymères sous forme de granulés, de liquide ou de poudre. Leur **sont ajoutés des adjuvants et additifs, substances chimiques** qui modifient les caractéristiques du polymère : mise en forme, soudabilité, imperméabilité, transparence ou non en fonction de leur futur rôle. La fabrication des emballages plastiques implique plusieurs procédés, tels que l'extrusion, l'injection, le soufflage et le thermoformage. Ces procédés permettent de produire des emballages qui jouent un rôle crucial en termes de **protection, de conservation et de transport des produits**, etc. Aujourd'hui, un peu plus d'un million de tonnes d'emballages ménagers en plastique sont mises sur le marché français chaque année pour diverses utilisations, mais seulement 25% sont recyclés !

Une fois vidés, n'oublions pas de trier les emballages **de nos produits ménagers comme les détergents, les désinfectants, les détartrants, les solvants, etc.** afin de les recycler.

TOUS les emballages se trient dans les bacs jaunes ou dans les points d'apport volontaire. Il reste encore 16 kg/an d'emballages dans nos poubelles grises qui devraient rejoindre les 40 kg/an du contenant jaune. (*Source modecom 2023 réalisée sur 6 échantillons du territoire des 3RD'Anjou.)*

Pour aller plus loin vers la réduction des emballages > Le réemploi avec LE FAIRE SOI-MÊME !

Les ammoniacs, les phosphates, les phtalates, les parabènes ou encore les agents de blanchiment chlorés sont fréquemment présents dans les produits d'entretien industriels et sont des substances chimiques agressives pour la santé humaine et l'environnement. De nombreuses solutions de nettoyages présentes sur le marché ne sont ni solubles, ni biodégradables. Ils causent des perturbations dans la nature et notamment chez les animaux (poissons, cétacés, etc.), des cours d'eau, etc. L'un des principaux **bénéfices de la fabrication de ses propres produits** d'entretien réside dans la **maîtrise totale des ingrédients employés**.

RECETTE « FAIT MAISON » POUR DES TABLETTES WC :
Ingrédients : 100gr d'Acide Citrique, 250gr de bicarbonate de soude, huiles essentielles (15 gouttes de Tea Tree, 15g de citron) et 2 bacs à glaçons.
Processus : mélanger l'acide citrique et le bicarbonate, ajouter les différentes huiles essentielles, asperger d'eau à l'aide d'un vaporisateur et mélanger. Puis, diviser le mélange dans le bac à glaçon et laisser sécher 24h.
Utilisation : une fois les cubes secs, stocker les dans une boîte hermétique. Plonger un cube dans la cuvette. Laissez agir dans les toilettes quelques heures. Frotter avec la brosse et c'est propre.

Vous pouvez télécharger cette recette et d'autres sur : https://www.3rdanjou.fr/pour-aller-plus-loin/recettes-fait-maison/

Entretien des buses

Dernièrement, l'eau a démontré encore une fois qu'elle était l'ennemie n°1 des routes.

Sur le territoire de la Commune de Montigné-Lès-Rairies, des chaussées sont fissurées voire affaissées, provoquant des dégâts dont la réparation sera longue et couteuse.

Si l'entretien des fossés repose sur les services techniques de la Commune, qui réalise régulièrement des entretiens annuels de nettoyage **sur les voies communales**. Les Routes Départementales sont quant à elles entretenues par la Direction Départementales des Territoires.

L'entretien des buses pour les entrées de maison relève de la responsabilité des propriétaires de chaque entrée qu'elle soit située sur une voie communale ou Départementale.

⚠ *Afin de garantir le libre écoulement des eaux et éviter les débordements, il doit être effectué 2 fois par an (début de printemps et début d'hiver).*